



Lycée Saint-Jean de Garguer

PROJET EDUCATIF :

Etablissement Catholique d'enseignement, le Lycée Saint-Jean de Garguer :

- **Met en œuvre une relation constructive fondée sur le dialogue entre l'élève, l'équipe éducative et la famille, reposant sur la confiance, le respect et la bienveillance.**

Cette première finalité s'adresse à tous. Elle permet de développer l'autonomie et la responsabilité de chacun pour que l'élève s'épanouisse pleinement, comme le rappellent *les Statuts de l'Enseignement Catholique* :

« La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. » (Article 4).

« L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme des personnalités autonomes et responsables, capables de faire des choix libres et conformes à la conscience » (Article 6).

- **Permet à tous les élèves de progresser en tenant compte de leur individualité grâce à une pédagogie bienveillante et exigeante.**

Nous parlons d'individualités car chacune d'elles requiert des formes d'apprentissage, des rythmes propres à chacun qui tiennent compte aussi des différences de sensibilité. Comme le précisent *les Statuts de l'Enseignement Catholique*, « Les professeurs, formateurs et documentalistes participent à la mission éducative en assurant la fonction première de l'école : transmettre des savoirs et permettre l'acquisition de compétences, éveiller l'intelligence et développer l'esprit critique, favoriser l'apprentissage de la relation à autrui et aider à la découverte de la vérité. Il s'agit de former la personne humaine, en lui donnant le bagage nécessaire pour vivre pleinement sa vie (Benoit XVI) » (Article 49).

- **Propose l'annonce explicite de l'Évangile, à tous, comme chemin de vie et de liberté. Les jeunes et leurs familles sont invités à partager avec l'ensemble de l'équipe éducative la Foi, l'Espérance et la Charité.**

« Au nom de l'Évangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun, au sein d'une communauté, de grandir en humanité, en répondant librement à sa vocation » (Statut de l'Enseignement Catholique, article 37).

Il s'agit d'annoncer à chacun, jeunes ou adultes, par les actes et la parole, la Bonne Nouvelle de Jésus Christ et de partager :

- **La Foi**, pour permettre à chacun de découvrir, à travers une liberté éclairée par le discernement et la raison, le sens de l'existence, parce que « Chaque jeune est appelé à être heureux et à vivre heureux » (Don Bosco). En effet, comme le rappellent *les Statuts de l'Enseignement Catholique* : « La recherche de la vérité doit être menée en honorant la liberté qui fonde la dignité humaine. Elle requiert une formation à l'esprit critique, en vue d'un discernement éclairé » (Article 24).

- **L'Espérance** qui les invite à porter un regard positif sur le monde et sur eux-mêmes car, en mettant notre confiance dans les promesses du Christ, nous sommes conscients que « Sans affection, pas de confiance. Sans confiance pas d'éducation » (Don Bosco).

- **La Charité**, comme apprentissage du respect mutuel et de la solidarité, pour bâtir la « civilisation de l'amour fondée sur les valeurs universelles de paix, de solidarité et de liberté » (St. Jean-Paul II). « Si vous avez de l'amour les uns pour les autres, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples » (Jean 13,35).

➤ **Aide les jeunes à grandir et à développer une éthique citoyenne pour être autonomes et responsables.**

Cette finalité vise à susciter par l'exemple la bienveillance, le respect de l'Autre et le sens de l'engagement. Le développement de l'autonomie et le sens de la responsabilité sont des chemins d'éducation et de construction de la fraternité. Comme le dit Charles de Foucault, la fraternité consiste en une ouverture constante à l'universel. Cette visée permet de savoir entretenir et relancer des dynamiques d'apprentissage et de réflexion tout au long de la vie.

La mission du professeur (BO du 29 mai 1997) précise que l'enseignant « permet ainsi l'acquisition de savoirs et de compétences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle et capables d'adaptation, de créativité et de solidarité ».

Dans le respect et en application des instructions officielles, l'équipe accompagne l'élève en tenant compte de ses particularités : respect du rythme de chacun, compétences particulières, parcours différenciés... Les savoirs, savoir-faire, savoir-être construits à l'école permettent ainsi aux jeunes de mieux comprendre et appréhender le monde dans lequel ils vivent.

« L'école est un lieu indispensable à la construction d'une société juste et harmonieuse. Ainsi, l'enseignement scolaire doit tendre à faire acquérir à l'élève des techniques, des connaissances, des structures mentales et des méthodes intellectuelles, des attitudes morales et sociales qui lui permettent de s'épanouir dans sa personnalité et de s'insérer dans la communauté humaine comme un membre utile » (Statut de l'Enseignement Catholique, article 7).

➤ **Guide les élèves, de façon positive et constructive, sur le chemin de leur excellence.**

Par la confiance et l'affection qu'il lui donne, l'éducateur doit permettre à l'élève de mieux se connaître pour édifier son projet de vie.

À son rythme, avec ses forces mais aussi ses faiblesses, accompagné par l'équipe éducative, l'élève construit sa propre réussite.

Réussir, ce n'est pas seulement répondre à des exigences institutionnelles.

Réussir, c'est grandir en sachant donner le meilleur de soi-même pour dépasser ses limites avec pour piliers la culture de l'effort, la confiance et une meilleure connaissance de soi.

Viser l'excellence c'est le défi de sa propre réussite.

« Travaille et sois joyeux » (Don Bosco).

L'équipe éducative du Lycée Saint-Jean de Garguier.

Citations extraites du Statut de l'Enseignement Catholique publié le 1^{er} juin 2013 et promulgué par Monseigneur PONTIER le 12 juillet 2013.